

Extrait de délibération

Bureau syndical

1^{er} décembre 2025 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-cinq le lundi premier décembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD Président.

Date de la convocation :	25 novembre 2025	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	11	Absents, excusés :	3
Présents :	8	Votants :	8

	Présents	Excusés	Absents
Président :	GAILLARD Didier		
Vice- Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, BRESCIA Nathalie	BIRONNEAU Pascal	
Membres :	BIRE Ludovic, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme	

Prestation d'accompagnement aux ateliers “logo” du projet de PNR de Gâtine poitevine

Dans le cadre du Projet de création du PNR de Gâtine poitevine, il est programmé une réunion du Grand Conseil du PNR le 11 décembre 2025.

L'ordre du jour de cette réunion est double, premièrement faire un point d'actualité sur la procédure de création du PNR et secondement d'engagé un premier travail sur la définition du futur logo du PNR de Gâtine poitevine.

Les logos des PNR sont strictement encadré par une charte graphique de la Fédération nationale des PNR. Afin de conduire la réflexion des participants et d'accompagner le passage de l'idée au dessin, il est nécessaire de disposer d'une prestation d'accompagnement et de réalisation de croquis lors des ateliers.

Mme Ophélie LACAILLE, illustratrice installée à Châtillon-sur-Thouet a été sollicité pour répondre à ce besoin d'accompagnement.

La prestation complète, incluant la cession des droits d'exploitation graphique, s'élève à **809,42€ HT**.

Les membres du Bureau Syndical décident :

- De valider cette prestation
- D'autoriser le Président à signer le devis d'un montant de **809,42€ HT** pour la prestation d'accompagnement aux ateliers « logo » du projet de PNR de Gâtine poitevine.
- D'autoriser le Président à engager cette dépense.
- D'autoriser le Président à signer tout document lié à la cession des droits d'exploitation

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme

Didier GAILLARD
 Président,